

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

## L'ADMISSION :

### • PRÉREQUIS :

Après une classe de 3ème de l'Enseignement Général, Agricole ou une classe de CAPa. Cependant, les titulaires d'un diplôme du même secteur peuvent directement accéder à la deuxième année de formation. **L'inscription n'est définitive qu'après un entretien avec un membre de l'équipe de la MFR.**

### • MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS :

- > Ouverture des inscriptions : mars/avril
- > Début de la formation : septembre
- > Durée de la formation : 3 ans

L'établissement et la formation BAC PRO Aménagements Paysagers de niveau 4 sont accessibles aux personnes en situation de handicap et de difficultés d'apprentissage. Un référent handicap accompagne le jeune tout au long de sa scolarité. Possibilité d'entrée/sortie échelonnées sous réserve d'acceptation. Formation accessible en alternance scolaire et en apprentissage.

### • PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

Le titulaire de ce bac pro travaille dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal. Il participe à la conduite de chantiers paysagers : il prépare, organise et exécute les travaux, utilise et entretient les matériels et les équipements. Il améliore les sols, établit le piquetage, met en place les voies et les réseaux, effectue les plantations, installe l'irrigation, l'éclairage, le mobilier... Il peut encore entretenir les espaces paysagers : il taille les végétaux, les arbres et les haies, désherbe les sols, les pelouses et les massifs, il suit l'état sanitaire des végétaux et assure leur traitement. Il est en relation avec les différents partenaires de l'entreprise, les clients et les fournisseurs.

## LA FORMATION :

### • OBJECTIFS :

- > Communiquer dans un contexte social et professionnel avec des références culturelles.
- > Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle.
- > Développer sa motricité.
- > Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques.
- > Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement.
- > Assurer la conduite d'un chantier.
- > Assurer des interventions d'aménagement végétal.
- > Mettre en place des infrastructures.
- > S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.



# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

## • CONTENU DE LA FORMATION :

### Enseignement général :

- Lettres, Anglais, Mathématiques, TIM, EPS, Histoire-Géographie, Biologie-Ecologie, Physique-Chimie, Sciences économiques, Sociales et Gestion

### Enseignement professionnel :

- Dimensions écologiques, économiques, culturelles et organisationnelles des chantiers d'aménagements paysagers, Mise en place et entretien de la végétation et infrastructures, Maintenance des équipements, Module d'adaptation professionnelle

### Contenus supplémentaires :

- Travaux pratiques, visites des collectivités, jardins et organismes agricoles, intervenants extérieurs, salons, forums...

## • COMPÉTENCES/CAPACITÉS VISÉES :

- > Technique
- > Organisationnelle
- > Relationnelle
- > Culture générale et scientifique

## • MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Sorties et visites pédagogique, interventions de professionnels, travaux pratiques (parc de 7ha), atelier technique, supports pédagogiques adaptés aux apprenants et à la formation

## • DURÉE DE LA FORMATION :

**Seconde** : 15 semaines (+/- 525 heures)

**Première** : 19 semaines (+/- 665 heures)

**Terminale** : 20 semaines (+/- 700 heures)

## • RESPONSABLE DE LA FORMATION :



M. Stéphane TOURNE (02.47.26.07.31)

## • COÛT DE LA FORMATION :

Le coût de formation comprend les frais, de restauration et d'hébergement. Pour les apprentis, les OPCO participent aux frais de scolarité.

Retrouvez tous nos tarifs en détail sur notre site internet : [www.mfrvaldemanse.fr](http://www.mfrvaldemanse.fr)

## SUIVI DE L'ACTION :

- > Visites de stages et d'apprentissages
- > Carnet de liaison
- > Réunion parent-formateur
- > Espace Numérique de Travail

## OBTENTION DU DIPLÔME :

**Contrôle Continu en Cours de Formation à la MFR et en entreprise :**

- > CCCF généraux et CCCF professionnels

**Épreuves terminales**

Les notes validées ainsi que les blocs de compétences seront conservés sur le parcours

## POURSUITES D'ÉTUDES :

- > BTSa Aménagements Paysagers
- > CS Arboriste élagueur
- > CS Constructions paysagères

## INSERTION PROFESSIONNELLE :

- > Technicien paysagiste
- > Ouvrier paysagiste

## + D'INFOS :

<https://www.francecompetences.fr/RNCP31691>

Certifié par le Ministère de l'Agriculture, le 01/09/2020

